

Présentation de la formation

Analyse des Pratiques Professionnelles pour Managers d'établissements sociaux et médico-sociaux

Un établissement ou un service est sans cesse amené à évoluer pour maintenir sa capacité opératoire. Cette évolution se fait souvent au travers de crises venant signifier la nécessité de remaniements.

Les dysfonctionnements des institutions, comme les symptômes d'un sujet, viennent nous signaler une réalité méconnue, en souffrance, qu'il s'agit de mettre en parole pour qu'elle soit traitée.

C'est à partir de ce présupposé méthodologique qu'il s'agira dans ce groupe de faire un travail de réflexion et d'analyse sur les questions que suscite la pratique des fonctions de direction d'établissements et de services.

Dans son rapport «Éthique des pratiques sociales et déontologique des travailleurs sociaux», le Conseil Supérieur du Travail Social préconise : «D'être vigilant à ce que les temps et les espaces indispensables à la confrontation et l'analyse des pratiques dans leurs modalités institutionnelles et ordinaires soient institués ou maintenus et ne disparaissent pas au nom d'une «efficacité gestionnaire» ou ne soient externalisés au nom d'une neutralité d'expertise»; qu'ils restent garants d'une éthique de la pratique quotidienne, processus d'élucidation, porteur de sens».

L'encadrement doit nécessairement soutenir et garantir l'existence et la pérennité de lieux et de temps de confrontation et d'élaboration des pratiques.

Formation collective : groupe de 4 à 10 participants maximum

Pré-requis

Être en poste de manager d'établissements ou services et volontaire pour suivre la formation

Objectifs

Permettre l'analyse des questions liées aux responsabilités directoriales sur deux approches :

- Diversifier les perceptions et analyses de situations concrètes professionnelles
- Clarifier et évaluer les implications personnelles dans ces situations

Méthodes mobilisées

- Ce travail s'appuie sur les situations exposées par chacun des participants.

- Règle de réserve sur le matériel exposé et sur les discussions.

- Présence et participation obligatoire à partir d'un calendrier établi.

Crig S.A.S.U. Société au capital de 1000 €, membre du réseau **IOTAconseils**

N°SIRET : 531 818 193 00033, Code NAF : 7022 Z

Organisme de formation déclaré, n°91 11 013 79 11 auprès de la préfecture Languedoc-Roussillon

Crig'

audit

formation

coaching

Christiane Rigaudière

6 Cité La Vexane

09220 Auzat

+33 (0) 6 33 51 20 46

crig31@orange.fr

Modalités de déroulement

- Communication de cas concrets impliquant réflexion et repérage d'éléments significatifs
- Analyse des facteurs objectifs et de leurs répercussions
- Confrontation des représentations personnelles et argumentation des positionnements
- Élaboration – Mise en perspective : d'outils théoriques, d'articulation des divers champs en jeu, des procédures institutionnelles.

Modalités d'évaluation

Bilan collectif en fin de chaque séance

Bilan final collectif sur l'atteinte des objectifs

Questionnaire individuel d'appréciation en fin de formation

Accessibilité

Les séances se déroulent au sein d'un établissement social ou médico-social garantissant l'accessibilité des personnes handicapées.

Durée et tarif

Les séances durent 2h au tarif de 120€ de l'heure.

Délai d'accès

Réponse à toute demande de formation dans les 5 jours.

Contact

CRIG SASU 06 33 51 20 46 - crig31@orange.fr

Crig S.A.S.U. Société au capital de 1000 €, membre du réseau **IOTAconseils**

N°SIRET : 531 818 193 00033, Code NAF : 7022 Z

Organisme de formation déclaré, n°91 11 013 79 11 auprès de la préfecture Languedoc-Roussillon

